

## **ACADEMIE D'ART de MEUDON et des Hauts de seine**

### **RAPPORT FINANCIER 2017/2018**

Cet exercice se caractérise par une perte de 4 182,27 (quatre mille cent quatre-vingt deux euros vingt sept centimes) contre un excédent de 125,81 l'an dernier.

Le nombre d'adhérents est en augmentation de plus de 10 % et s'établit à 259 contre 233 en 2016-2017.

Si l'on regarde l'activité d'exploitation, les comptes se présentent ainsi :

#### **Analyse des recettes courantes**

Elles sont composées majoritairement par :

- les adhésions pour un montant de 5 180 € ;
- l'inscription aux ateliers libres pour un montant de 13 597 € (Montant légèrement plus faible que celui de l'an dernier) ;
- le chiffre d'affaires généré par les modules et les stages pour 9 626 € en hausse (contre 8 800 € l'an passé) ;
- les cartes jeunes pour 400 €.

D'autres recettes sont également comptabilisées pour un montant de l'ordre de 15 402 €.

Il s'agit de :

- des ventes à prix coûtant de terre pour les sculpteurs et les céramistes et les participations aux fournitures quand les inscriptions sont faites fournitures incluses pour 4 144 € ;
- des redevances perçues sur les inscriptions aux cours annuels pour le travail administratif et de suivi des adhérents ; pour mémoire, il s'agit d'un % assis sur les prix des cours annuels et non reversés aux artistes intervenants pour une somme de 1 664 € ;
- des participations à la rémunération des modèles vivants demandées aux adhérents qui travaillent avec ces derniers pour 9 594 €.

Enfin des produits financiers pour 186,51 €.

#### **Analyse des dépenses courantes**

Elles traduisent le fonctionnement « normal » de l'association compte tenu de la variété de ses activités et des deux sites de fonctionnement.

- les achats de matières pour toutes les activités de l'académie : cours, modules et académie hors les murs. Ils comprennent aussi les achats collectifs de terre. L'ensemble de ces achats s'élèvent à 6 921,07€ ;
- des actions de publicité et de promotion de l'association (forum, expositions...) pour un montant de 4 521,28 € ;
- le remplacement de petit outillage nécessaire au fonctionnement des ateliers : produits d'entretien, ampoules, réparations et aménagements divers pour 875,59 € ;
- les honoraires versés aux artistes intervenants pour les activités de modules ou de stages pour 7 579 €
- le coût de la rémunération des modèles vivants pour 9 613 €

- les coûts de fonctionnement propres aux tâches administratives à savoir 2 536.82 € (fournitures, formation permanente, téléphone, assurance, internet et frais bancaires) ;
- la location forfaitaire des ateliers à la charge de l'académie pour 829 € ;
- la rémunération des permanentes pour un montant global de 27 632.62 € suite à l'impact en année pleine du deuxième poste de permanente et aux indemnités de départ de Mme Guerre.

La dotation aux amortissements du site et d'un matériel électronique (PC portable) s'élève à 2 700 €.

### **Analyse du financement de l'association**

L'académie bénéficie de soutiens importants de la part de la Ville de Meudon. Principalement, il s'agit de sommes suivantes :

- le versement d'une subvention de 7 000 € par la ville au titre de l'année 2018.
- la mise à disposition gratuite de locaux aménagés pour une valeur de 12 000 € qui bénéficie majoritairement aux ateliers libres et le bénévolat (référents et membres du bureau) pour un montant de 9 600 €.

Cette année, l'académie a financé le paiement du solde du site pour environ 6 000 €.

**L'ensemble de ces éléments explique le résultat comptable de 4 182 € négatif pour cet exercice.**

Au 31 Août 2018, notre situation financière est saine avec un fonds associatif de 17 823.59 €.

Par ailleurs les recettes des cours à l'année représentent un montant de 80 058 euros. Ces sommes n'entrent pas dans les recettes de l'Académie car elles sont collectées au nom des artistes intervenants, et elles leur sont intégralement reversées.

Cette année, dans le cadre de la convention signée avec la Ville, nous reverserons une somme de 4 126 € au trésor public pour l'occupation des locaux lorsqu'ils servent à des activités payantes (cours annuel, modules et stages longs).

Pour l'année 2018-2019, le Conseil d'administration de juin a fixé l'adhésion à 25 € et l'adhésion de soutien à 50 €. Il demande à l'assemblée générale de valider cette décision.

Claude ALAZARD,  
Trésorière de l'Académie d'Art de Meudon  
et des Hauts de seine

